

CONSEIL INTERCOMMUNAL

PRÉAVIS No 06bis/2024
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA

Budget 2025
de l'Association de communes Sécurité Riviera

Séances de commission : mardis 02.07.2024 (sans Comité de direction) et 27.08.2024 (avec Comité de direction) – 19h.00 – Salle du Comité de direction, rue du Lac 118, 1815 Clarens

TABLE DES MATIERES

1	Préambule.....	3
2	Principes généraux	3
3	Objet du préavis	3
4	Analyse des écarts.....	4
4.1	Budget total	4
4.2	Signalisation & Stationnement.....	4
4.2.1	Stationnement : CHF 1'101'026 d'augmentation des revenus nets :	4
4.2.2	Signalisation : CHF -81'664 de baisse des charges :	5
4.3	Autres services (601 à 608, 650 et 660)	5
4.3.1	Autorités et personnel (30)	7
4.3.2	Amortissement (33)	10
4.3.3	Informatique	11
4.3.4	Autres.....	13
4.3.5	Revenus.....	14
5	Investissements	15
5.1	Amortissements.....	15
5.2	Plan d'investissements pour les années 2025 à 2027	16
6	Projets de budget 2025	18
6.1	Répartition communale avec nouvelle clé.....	18
6.2	Répartition communale avec ancienne clé	18
6.3	Résultats	19
7	Conclusion	19

Documents annexés :

- Budget 2025, incluant :
- charges par nature
- revenus par nature
- charges et revenus par cellule opérationnelle
- répartition par commune

Rappel des dénominations du plan comptable :

600	Autorités
601	Direction & Services
602	Chancellerie
603	Police
605	Ambulance
606	UTLI
607	Amendes d'ordre
608	Police du commerce
609	Signalisation
610.01	Stationnement Montreux
610.02	Stationnement Vevey
610.03	Stationnement La Tour-de-Peilz
650	SDIS
660	Protection civile

1 Préambule

Le budget de l'Association de communes Sécurité Riviera (ci-après : ASR) pour l'année 2025 devrait être adopté par le Conseil intercommunal dans sa séance du 26 septembre 2024.

En vertu des dispositions de la Loi sur les communes du 28 février 1956, le Comité de direction a l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2025. Celui-ci est établi conformément au Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, ainsi qu'aux directives cantonales régissant la matière.

2 Principes généraux

Selon les dispositions de l'article 35, alinéa 3, des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera (ci-après : Statuts), le budget doit être approuvé par le Conseil intercommunal avant le 30 septembre. Le budget 2025 respecte les principes généraux développés dans le cadre du préavis adopté en 2006 par l'ensemble des conseils communaux des communes membres de l'ASR.

Conformément à l'article 34 des Statuts, la répartition des charges et des revenus des services 600 à 608 est effectuée sur l'ensemble des communes selon une clé de répartition établie. Pour les services 609, 650 et 660, cette répartition se fait au prorata du nombre d'habitants des communes concernées, impliquant trois communes pour la signalisation et douze pour la protection civile.

En ce qui concerne les Offices du stationnement (610), qui affichent tous un exercice bénéficiaire, les recettes reviennent aux communes respectives, qui prennent en charge les investissements matériels, notamment en ce qui concerne les parcomètres. Une particularité pour la Commune de Vevey doit être soulignée : l'Office du Stationnement gère le parking Vieille Ville (ex Panorama). Cela explique pourquoi, au moment de la répartition, le résidu de charges pour cette commune à coefficient 6 est relativement faible, surtout lors d'une analyse rapide du coût par habitant.

Le recensement de la population utilisé pour la répartition budgétaire provient des statistiques officielles de l'État de Vaud à la date du 31.12.2023.

3 Objet du préavis

Le budget 2025 se présente de la manière suivante :

Total des charges brutes pour les comptes 600 à 608, 650 et 66	CHF 39'688'112.00
Total des revenus brutes pour les comptes 600 à 608, 650 et 66	-CHF 10'655'958.00
Soit une charge nette de	CHF 29'032'154.00
Total des revenus nets des comptes 609 et 610	-CHF 4'649'181.00
Soit une charge nette à répartir pour les comptes 600 à 66	CHF 24'382'973.00

Le montant total des subventions à répartir entre les différentes communes, selon les clés de répartition mentionnées précédemment, est donc de CHF 24'382'973.

4 Analyse des écarts

4.1 Budget total

Par service		2025 budget	2024 budget	2023 budget	2023 compte	Ecart 25 vs 24	En %
600	Autorités	358'506	373'516	367'110	341'264	-15'010	-4%
601.01	SG	562'999	531'635	500'148	510'207	31'364	6%
601	Direction	2'137'539	2'066'848	1'922'986	1'574'192	70'691	3%
602	Chancellerie	189'384	186'369	190'527	91'307	3'015	2%
603	Police	18'199'943	17'531'140	17'669'159	15'764'083	668'803	4%
605	Ambulance	434'997	547'650	556'603	311'653	-112'653	-21%
606	UTLI	1'188'242	1'133'482	1'034'334	919'702	54'760	5%
	Amendes						
607	d'ordre	751'319	636'888	509'582	600'367	114'431	18%
608	Polcom	387'820	358'012	347'412	254'050	29'808	8%
609	Signalisation	1'254'306	1'335'970	1'269'526	1'240'386	-81'664	-6%
610		0	0	0	0	0	
610.01	St. Montreux	-1'939'397	-1'554'830	-1'624'918	-1'530'866	-384'567	25%
610.02	St. Vevey	-3'540'998	-2'764'226	-3'199'209	-3'936'674	-776'772	28%
	St. La Tour-						
610.03	de-Peilz	-423'092	-266'805	-256'395	-479'216	-156'287	59%
650	SDIS	2'753'797	2'710'484	2'639'786	2'400'459	43'313	2%
660	PCi	2'067'608	2'055'876	2'048'976	1'872'411	11'732	1%
Total général		24'382'973	24'882'009	23'975'627	19'933'325	-499'036	-2%

Pour 2025, le budget prévisionnel s'établit à CHF 24'382'973, affichant une réduction de CHF -299'486, soit une baisse de 1% par rapport à l'année précédente, où le budget s'élevait à CHF 24'882'009. Cette réduction est notable, étant donné le contexte de nouvelles dépenses incompressibles telles qu'une augmentation significative des coûts de loyer et des investissements conséquents en matière d'informatique.

4.2 Signalisation & Stationnement

Par service		2025 budget	2024 budget	2023 budget	2023 compte	Ecart 25 vs 24	En %
609	Signalisation	1'254'306	1'335'970	1'269'526	1'240'386	-81'664	-6%
610		0	0	0	0	0	
610.01	St. Montreux	-1'939'397	-1'554'830	-1'624'918	-1'530'866	-384'567	25%
610.02	St. Vevey	-3'540'998	-2'764'226	-3'199'209	-3'936'674	-776'772	28%
	St. La Tour-						
610.03	de-Peilz	-423'092	-266'805	-256'395	-479'216	-156'287	59%
Total général		-4'649'181	-3'249'891	-3'810'996	-4'706'371	-1'399'290	43%

La réduction budgétaire évoquée plus haut résulte principalement de l'augmentation des revenus nets, qui s'élèvent à CHF 1'399'290, en application des dispositions prévues dans les contrats de prestations en matière de signalisation et de stationnement actuellement en vigueur entre l'ASR et les communes de Vevey, Montreux, et La Tour-de-Peilz. Cette hausse significative de revenus nets contribue en grande partie à compenser les augmentations budgétaires observées dans les autres services de l'ASR pour ces communes, notamment à Vevey et Montreux. Elle permettrait également de limiter les impacts des coûts du changement de coefficient au profit des communes de Blonay – Saint-Légier et La Tour-de-Peilz.

4.2.1 Stationnement : CHF 1'317'626 d'augmentation des revenus nets :

- Augmentation des revenus stationnement de CHF 1'570k

Cette augmentation est basée sur une adaptation des revenus, compte tenu des résultats pour l'année 2023 qui étaient bien supérieurs à ceux budgétés. Cette hausse résulte de l'instauration du stationnement payant le dimanche et les jours fériés dans les communes de Vevey et La Tour-de-Peilz, mise en place durant le second semestre de l'année précédente. Une démarche similaire étant entrée en vigueur en mars 2024 à Montreux, nous avons également provisionné une augmentation des revenus pour cette commune.

- Augmentation des charges de CHF 254k

CHF 122'616 d'augmentation des charges salariales provient, d'une part, d'une hausse d'environ CHF 50k, due à l'évolution normale de l'échelle de salaire GESPÉR et à l'IPC provisionné à 1%, et d'autre part, d'une augmentation des ETP de 1.6, liée à la mise en place des contrôles de stationnement le dimanche. En outre, une augmentation des charges de fonctionnement de CHF 152k est principalement liée à des projets informatiques. Plusieurs changements sont prévus en 2025, notamment :

- Le renouvellement du système de gestion des macarons devenu obsolète (CHF 60'000 d'investissement et CHF 35'000 pour les coûts d'exploitation annuels).
- La mise en place d'un nouveau système VDI pour la connexion au réseau de la police cantonale (accès JEP et Graphite), annoncé par le Canton pour 2025.
- L'augmentation des coûts d'exploitation annuels pour les switches et éléments réseau, selon la proposition N°54/2024 du 18 avril au Comité de Direction.

Il est à noter que CHF 21k de moins ont été budgétés pour les charges de formation.

4.2.2 Signalisation : CHF -81'664 de baisse des charges :

La baisse des charges s'explique principalement par une diminution des charges de personnel, en raison de départs à la retraite et d'une réduction de 0.4 ETP dans le service de signalisation. Ces 0.4 ETP ont été transférés au service 607 Amendes d'ordre afin de renforcer légèrement leur effectif.

Il est à noter que le compte 609.3141 inclut désormais une part des frais de conciergerie de CHF 12'500 pour les locaux de Vevey, qui n'avait pas été budgétée en 2024 en raison de la rénovation de ces locaux.

4.3 Autres services (601 à 608, 650 et 660)

Par service -		2025 budget	2024 budget	2023 budget	2023 compte	Ecart 25 vs 24	En %
600	Autorités	358'506	373'516	367'110	341'264	-15'010	-4%
601	Direction	2'137'539	2'066'848	1'922'986	1'574'192	70'691	3%
601.01	SG	562'999	531'635	500'148	510'207	31'364	6%
602	Chancellerie	189'384	186'369	190'527	91'307	3'015	2%
603	Police	18'199'943	17'531'140	17'669'159	15'764'083	668'803	4%
605	Ambulance	434'997	547'650	556'603	311'653	-112'653	-21%
606	UTLI	1'188'242	1'133'482	1'034'334	919'702	54'760	5%
	Amendes						
607	d'ordre	751'319	636'888	509'582	600'367	114'431	18%
608	Polcom	387'820	358'012	347'412	254'050	29'808	8%
650	SDIS	2'753'797	2'710'484	2'639'786	2'400'459	43'313	2%
660	PCi	2'067'608	2'055'876	2'048'976	1'872'411	11'732	1%
Total général		29'032'154	28'131'900	27'786'623	24'639'696	900'254	3%

En ne prenant pas en compte les montants en lien avec les contrats de prestations, le budget global de l'ASR pour 2025 montre une augmentation nette de CHF 900'254, représentant une croissance de 3% par rapport à 2024.

Groupe nature	2025 budget	2024 budget	2023 budget	2023 compte	Ecart 25 vs 24	En %
3	39'688'112	39'073'264	38'329'306	35'741'855	614'848	2%
4	-10'655'958	-10'941'364	-10'542'683	-11'102'159	285'406	-3%
Total général	29'032'154	28'131'900	27'786'623	24'639'696	900'254	3%

En détail, l'augmentation du budget observée peut être scindée en deux mouvements financiers distincts : une augmentation des charges de CHF 614'848, représentant une hausse de 2%, et une diminution des revenus de CHF 285'406, soit une baisse de 3%.

Les principales sources de l'augmentation des charges sont résumées ci-dessous et feront l'objet d'un développement spécifique dans les sections suivantes du rapport :

- **Autorités et personnel (30)** : Le budget 2025 affiche une augmentation de CHF 191'768 par rapport au budget de 2024. Il est à noter qu'il faut tenir compte des augmentations incompressibles de CHF 650'000 dues à l'IPC (+CHF 300'000) et à l'évolution de l'échelle des salaires GESPER (+CHF 350'000). Après un écart significatif entre le budget et les comptes de 2023, un examen approfondi a été effectué pour affiner les provisions de charges, tenant compte des départs à la retraite et du temps nécessaire pour compléter l'effectif.
- **Amortissement (33)** : Une réduction de CHF -315'261 est observée, principalement due à l'abandon de pertes sur débiteurs significatives pour le Service d'ambulances et l'arrêt de l'investissement pour la rénovation des locaux de Clarens. Cette diminution intervient malgré d'importants investissements en informatique.
- **Informatique** : Une augmentation de CHF 416'025 alloués dans les comptes de nature 3111.01, 3151.01, et 3182, destinés à l'amélioration des infrastructures technologiques et des systèmes informatiques.
- **Loyer (3161)** : CHF 206'607 dont CHF 194'000 spécifiquement pour le site de Clarens. Le reste de l'augmentation concerne les locaux de Vevey. Actuellement, l'ASR bénéficie d'un loyer significativement inférieur aux coûts du marché pour le site de Clarens. Depuis l'acquisition de ce bien par un nouveau bailleur, celui-ci cherche à réajuster ces loyers pour s'aligner sur les prix du marché. Étant donné la vétusté des locaux, cette augmentation de loyer sera accompagnée de rénovations. Pour Vevey, une ristourne de loyer a été appliquée durant les travaux réalisés en 2023 et 2024.
- **Autres** : Une augmentation de CHF 117'709 est observée dans les autres comptes, qui sera détaillée ultérieurement dans un point spécifique du rapport. Cette hausse couvre divers postes budgétaires mineurs, chacun contribuant à l'ajustement global des dépenses pour répondre aux besoins opérationnels et stratégiques de l'année à venir.

La principale source de diminution des revenus pour l'année 2025 est liée à une erreur de calcul en 2024 dans la subvention prospective de la DGS, résultant en une réduction des revenus 2025 de CHF 320'000 par rapport à 2024. Cette situation découle de la manière dont les subventions sont calculées, fonctionnant selon le principe des vases communicants, basé sur les éléments suivants :

- les charges standardisées acceptées par la DGS pour notre service ambulance,
- revenu net encaissé de la facturation
- = la subvention prospective.

En 2024, une erreur s'est produite lors de la préparation du budget : les revenus de la facturation ont été augmentés sur la base d'une hausse des revenus effectifs en 2022, sans toutefois ajuster la subvention prospective en conséquence.

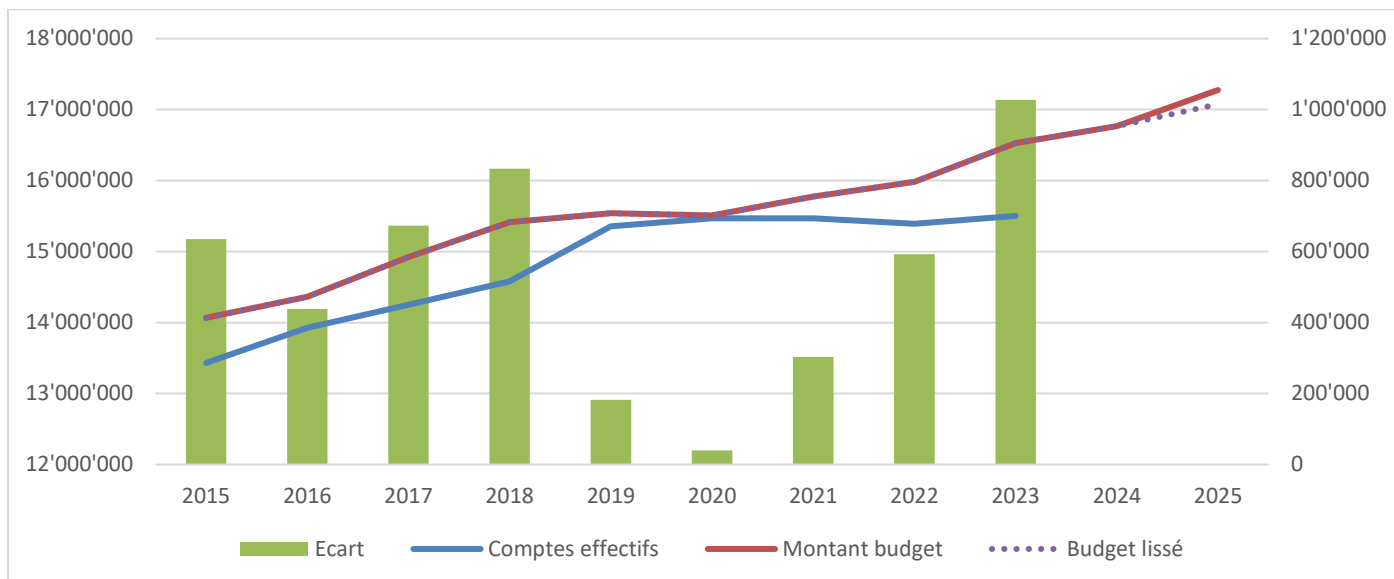
4.3.1 Autorités et personnel (30)**4.3.1.1 Echelle des traitements (comptes xxx.3011 et suivants)**

Nature	Desc N° compte	2025 budget	2024 budget	2023 budget	2023 compte	Ecart 25 vs 24	En %
300	Autorités et commissions	316'866.00	312'386.00	304'700.00	293'803.46	4'480.00	1%
301	Personnel Administratif	24'842'321.50	24'522'106.00	23'784'567.00	22'890'543.13	320'215.50	1%
303	Charges sociales 1er pilier	2'220'365.00	2'204'271.00	2'142'895.00	2'014'306.05	16'094.00	1%
304	Caisse de pension	3'663'245.00	3'728'898.00	3'591'131.00	3'424'575.85	-65'653.00	-2%
305	Assurance accidents	375'222.00	370'615.00	359'061.00	274'642.70	4'607.00	1%
306	Débours	397'770.00	403'870.00	390'150.00	314'888.41	-6'100.00	-2%
309	Autres frais	576'465.00	658'340.00	602'715.00	504'780.71	-81'875.00	12%
Total général		32'392'254.50	32'200'486.00	31'175'219.00	29'717'540.31	191'768.50	1%

Malgré une augmentation de CHF 300k due à l'IPC à 1% et de CHF 355k provenant de l'évolution de l'échelle GESPER, les charges salariales ont seulement augmenté de CHF 191k, et ce malgré quelques augmentations d'ETP. Ceci est principalement dû aux éléments suivants :

- Une diminution de CHF 65k des cotisations CIP, suite à une baisse du taux patronal de 18.5% au lieu de 19%
- Une réduction de CHF 82k provenant principalement des diminutions des frais de formation (compte 3091), en particulier pour le Service de police. Ce compte a été réévalué suite à l'écart significatif entre le budget 2023 et les comptes réels.

4.3.1.2 Lissage charges salariales Police (603 & 604)



Comme le montre ce graphique, représentant l'évolution des écarts entre les comptes réels et les budgets de 2015 à 2025, nous observons une différence significative d'un peu plus d'un million entre les comptes 2023 et le budget 2023. Cette différence semble provenir de causes telles qu'un manque de prévisions concernant les rotations des effectifs de police ou encore les départs à la retraite.

Afin de remédier à cette situation, il nous a semblé envisageable d'infléchir la courbe en 2025, comme cela a été fait en 2019 et 2020, en allouant au Service de police un budget réduit de CHF 200'000. Il est à noter que nous avons déjà corrigé une erreur récurrente dans notre budgétisation concernant les aspirants, qui étaient budgétés sur une année entière alors qu'ils prenaient leur fonction en août, ce qui a également permis une économie de CHF 200k.

Nous pensons que cette approche contribuera à aligner les coûts effectifs sur le budget prévu et à éviter des écarts aussi importants à l'avenir.

4.3.1.3 Evolution des coûts et des effectifs

Le tableau ci-dessous résume les charges salariales par service sans les débours (306) et autres frais (309) :

Par service	2025 budget	2024 budget	2023 budget	2023 compte	Ecart 25 vs 24	En %
600 Autorités	317'436.00	312'956.00	305'270.00	294'343.21	4'480.00	1%
601 Direction	1'578'029.00	1'519'698.00	1'511'062.00	1'392'957.55	58'331.00	4%
601.01 SG	475'659.00	438'765.00	407'064.00	444'316.16	36'894.00	8%
602 Chancellerie	545'335.00	536'579.00	526'197.00	541'977.75	8'756.00	2%
603 Police	17'075'303.00	16'764'883.00	16'529'524.00	15'502'418.20	310'420.00	2%
605 Ambulance	4'513'069.00	4'666'724.00	4'302'503.00	4'314'535.05	-153'655.00	-3%
606 UTLI	990'734.00	977'332.00	845'494.00	779'805.04	13'402.00	1%
Amendes						
607 d'ordre	682'869.00	629'042.00	591'158.00	601'999.60	53'827.00	9%
608 Polcom	1'082'110.00	1'127'362.00	1'161'732.00	1'124'112.10	-45'252.00	-4%
650 SDIS	2'832'289.00	2'799'342.00	2'625'413.00	2'734'573.05	32'947.00	1%
660 PCi	1'325'186.50	1'365'593.00	1'376'937.00	1'166'833.48	-40'406.50	-3%
Total général	31'418'019.50	31'138'276.00	30'182'354.00	28'897'871.19	279'743.50	1%

Le tableau ci-après récapitule l'effectif complet de l'Association de communes Sécurité Riviera :

		EPT budget 2022	EPT budget 2023	EPT budget 2024	EPT budget 2025
Direction + Services généraux	601	10.4	11.5	11.5	11.6
Chancellerie	602	4.5	4.5	4.5	4.5
Police Riviera	603	108	116	116	121.2
Ambulance Riviera	605	29.2	30.2	31.2	31.2
UTLI	606	7.2	6.2	7.2	7.5
Amendes d'ordre	607	5	5	5	5.5
Office du commerce et des manifestations (OCM)	608	7.7	7.7	7.7	7.7
Signalisation	609	8	8	8	7.6
Offices du stationnement	610	22.4	22.4	23.4	25
SDIS Riviera	650	9.5	9.5	9.5	9.5
Protection Civile Riviera	660	7.5	7.5	7.5	7.5
Total		224.4	228.5	231.5	238.8
Augmentation EPT en 2025 :				7.3	

Direction et Services généraux :

Un poste de secrétaire RH à 0.9 ETP en CDD, mais intégré au nombre budgété en 2024, a été remplacé par un poste d'assistant RH à 0.8 ETP, et le poste de communication à 0.3 ETP a été augmenté à 0.5 ETP.

Il est à noter qu'un ETP, à un taux d'activité à définir, a également été budgété dans le compte 601.3012 « Personnel occasionnel » pour un chef de projet en CDD dans le cadre du projet de la Maison de la sécurité publique. Nous l'avons appréhendé en tant que personnel occasionnel afin d'éviter de créer un nouveau poste pérenne.

Police :

Afin de se prémunir d'une potentielle pénurie et d'anticiper les effets de la mobilité professionnelle dans ce domaine d'activité, l'augmentation de 5 ETP concerne l'engagement de nouveaux aspirants prévus en 2025. Le 0.2 ETP supplémentaire provient de la création d'un poste de Remplaçant chef d'unité de police de proximité de 1 ETP. Toutefois, des allègements de taux demandés par certains collaborateurs, pour un total

de 0.8 ETP, ont permis de limiter cette augmentation. Pour mémoire l'Unité de prévention a été intégrée dans le service en 2023 et explique l'augmentation d'ETP intervenue entre 2022 et 2023.

UTLI :

L'augmentation globale de 0.3 ETP est due à un ajustement des ressources en vue des changements engendrés par la nouvelle stratégie informatique de l'ASR, due notamment à la résiliation de la convention informatique opérée par la commune de Montreux. Il est précisé que dans cette optique, un ETP avait d'ores et déjà été prévu au budget 2024.

Amendes d'ordre :

Les amendes d'ordre (Office de la mobilité) ont vu leurs effectifs augmenter de 0.5 ETP suite à la réallocation d'une part d'ETP (0.4) provenant de la Signalisation. La différence de 0.1 ETP provient de l'ajustement du cahier des charges.

Stationnement :

Enfin, 1.6 ETP viennent renforcer l'équipe suite à la mise en place du contrôle de stationnement le dimanche et jours fériés souhaitée par plusieurs villes. Il est précisé que cela engendrera des recettes supplémentaires qui devraient permettre d'autofinancer ces nouvelles ressources.

4.3.2 Amortissement (33)

Par nature	Desc N° compte	2025 budget	2024 budget	2023 budget	2023 compte	Ecart 25 vs 24	En %
	Amortissement du patrimoine financier	120'000.00	324'000.00	277'000.00	368'325.28	-204'000.00	-63%
	Amortissements patrimoine adm.	732'538.00	843'799.00	615'476.00	164'479.00	-111'261.00	-13%
Total général		852'538.00	1'167'799.00	892'476.00	532'804.28	-315'261.00	-27%

Les amortissements du patrimoine financier (comptes 330) ont diminué de 63% par rapport à 2024. A la suite de la réforme du DISCUP, le Service d'ambulances devrait externaliser sa facturation à la centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV). Cette mesure devrait éliminer la nécessité de provisionner des pertes sur débiteurs, qui s'élevaient à CHF 300'000 au budget 2024. Toutefois, nous avons conservé une provision de CHF 80'000 afin de gérer adéquatement la période de transition. Pour les autres services, aucun changement notable n'est à signaler.

Les détails des amortissements des équipements (331) sont illustrés dans le tableau ci-dessous :

Par service		2025 budget	2024 budget	2023 budget	2023 compte	Ecart 25 vs 24	En %
601	Direction	112'798	200'200	7'664	787	-87'402	-44%
601.01	SG	1'200	500	614	182	700	140%
602	Chancellerie	7'079	6'000	6'230	363	1'079	18%
603	Police	347'280	424'297	429'110	105'086	-77'017	-18%
605	Ambulance	116'528	108'102	109'360	46'561	8'426	8%
606	UTLI	3'200	1'400	9'940	484	1'800	129%
607	A. d'ordre	2'800	1'200	1'434	424	1'600	133%
608	Polcom	36'240	30'200	1'640	484	6'040	20%
650	SDIS	71'983	43'500	29'844	6'882	28'483	65%
660	PCi	33'430	28'400	19'640	3'227	5'030	18%
Total général		732'538	843'799	615'476	164'479	-111'261	-13%

Deux phénomènes antagonistes se compensent de manière significative :

Augmentation des charges d'amortissement :

1. Nouveaux investissements : une hausse totale de CHF 68'000 est observée dans l'ensemble des services de l'ASR, résultant principalement de l'acquisition de nouveaux équipements et services informatiques. Cette augmentation inclut CHF 500'000 investis dans la nouvelle structure informatique, CHF 180'000 dans le réseau mobile EMM.
2. Maison de la sécurité publique : en 2025, de nouveaux amortissements de CHF 95'200 débiteront, suite aux dépenses engagées pour le plan d'affectation.
3. Acquisition de véhicules : de nouveaux véhicules, qui seront mis en circulation en 2025, engendreront une augmentation des amortissements d'environ CHF 68'000.

Réduction des charges d'amortissement :

1. Rénovation des locaux de Clarens : CHF 120'000 initialement provisionnés pour la rénovation des locaux ne seront finalement pas utilisés car le bailleur s'occupera directement de cette rénovation, annulant ainsi l'amortissement prévu sur 10 ans. Cette économie est toutefois contrebalancée par une prévision d'augmentation du loyer annuel de CHF 220'000.
2. Report d'acquisition de véhicules : le report de l'acquisition de certains véhicules prévus en 2023 et 2024 a permis de réaliser des économies d'amortissement d'environ CHF 140'000. Ce report concerne principalement le compte 603.3313. Les véhicules de police, habituellement amortis sur trois ans en raison de leur utilisation intensive, peuvent voir leur remplacement prolongé en fonction de plusieurs critères, notamment si les coûts d'entretien restent maîtrisés.
3. Il est important de noter qu'afin de mitiger les écarts rencontrés entre le budget et les comptes comme en 2023, une modification a été apportée au calcul des amortissements. Pour les nouveaux investissements mis en circulation en 2025, l'amortissement ne commencera plus au 1er janvier, mais au 1er juillet. Cet ajustement vise à éviter la surévaluation des amortissements lors de l'année de mise en service.

4.3.3 Informatique

Par nature	2025 budget	2024 budget	2023 budget	2023 compte	Ecart 25 vs 24	En %
3111.01	291'200.00	196'700.00	273'000.00	178'130.09	94'500.00	48%
3151.01	1'016'375.00	763'020.00	976'320.00	708'877.60	253'355.00	33%
3182	366'340.00	298'170.00	349'045.00	272'346.14	68'170.00	23%
Total général	1'673'915.00	1'257'890.00	1'598'365.00	1'159'353.83	416'025.00	33%

Augmentation de CHF 68k (3182 - Téléphones) :

Plusieurs facteurs contribuent à l'augmentation de ce compte :

Tout d'abord, CHF 64k sont alloués à des abonnements supplémentaires pour les smartphones du personnel des Services d'ambulances et de police (603 et 605). Comme le projet Odyssée a été interrompu, la mise en place d'un réseau interne sécurisé a été décidée afin de gagner en confidentialité. Plusieurs projets ont été entrepris pour y parvenir, notamment en fournissant un smartphone au personnel des services précités afin de bien séparer les données et les activités professionnelles de leurs activités personnelles.

En lien avec les smartphones, CHF 26k (CHF 30k avec stationnement) sont prévus pour le système Swisscom EMM, qui permettra de gérer ces appareils via une application dédiée. Cette application assurera la gestion des abonnements, les mises à jour et la sécurité des appareils en interne.

Par ailleurs, une réserve de CHF 10k va être constituée pour la réparation et le remplacement des smartphones EMM (606), en raison du risque accru de perte ou de casse avec chaque policier et ambulancier disposant d'un appareil. Cette estimation sera réévaluée lors des prochains budgets à partir de 2026.

En revanche, le compte a également vu une réduction de CHF 23k, principalement en raison d'une diminution des frais d'exploitation pour Polycom (CHF -10k pour police et CHF -13k pour les autres).

Augmentation de CHF 95k (3111.01 - Achats matériels informatique) :

L'augmentation de ce compte s'explique de plusieurs manières :

Nous avons notamment prévu l'acquisition d'un nouveau module RH (CHF 36k) car notre système actuel est obsolète. Ce nouveau module permettra entre autres l'intégration du système d'évaluation annuel. De plus, une mise à jour de la base de données Zeit (CHF 10k), relative à la gestion du temps, est souhaitée car elle ne correspond plus à notre structure organisationnelle actuelle.

Le renouvellement des postes de travail (CHF 43k) est nécessaire, car plusieurs machines, dont le remplacement a été retardé lors du COVID et la mise en place du télétravail, doivent désormais être remplacées.

Les licences SAT (CHF 24k) sont prévues pour gérer une augmentation des infractions radar avec le projet SAT sur la Riviera.

Un nouveau système de gestion CID (CHF 11k) permettra de gérer l'inventaire et les commandes en ligne pour l'équipement des policiers. Une provision de CHF 10k sur le compte 603.3111.01 est allouée pour les éventuels travaux en lien avec la rénovation du 2m2c, ainsi que pour l'installation du local « police judiciaire » que nous partagerons avec la police cantonale.

Le renouvellement des tablettes et postes de travail (CHF 10k) pour le personnel de la Chancellerie est nécessaire à assurer le traitement efficace des tâches, notamment celles résultant de la notification des actes de poursuite (commandements de payer). Enfin, une provision de CHF 30k est prévue pour les opérations en lien avec le renouvellement du Registre des entreprises.

Augmentation de CHF 253k (3151.01 - Entretien du matériel informatique) :

Différents éléments justifient l'augmentation de ce compte :

Un montant de CHF 104k, de CHF 120k avec le service de stationnement, est prévu pour le nouveau système VDI Polcant. Ce système permettra la connexion au réseau cantonal vaudois, offrant un accès JEP et Graphite. Le Canton a annoncé ce déploiement pour 2025 au coût de CHF 800 par poste de travail et par année, sans toutefois confirmer une date de mise en service.

CHF 74k pour le Service de police (603), CHF 85k avec les frais de stationnement, sont destinés à couvrir les coûts d'exploitation du système de saisie des amendes d'ordre sur smartphones, qui permet notamment de procéder à cette opération directement sur le terrain. Ce système étendra ses fonctionnalités à l'ensemble du personnel verbalisant, contrairement au système actuel limité aux ASP.

Concernant la maintenance, CHF 14k sont alloués aux switches et éléments de réseau du Service de police, en réponse à la proposition au Comité de direction 54/2024 du 18 avril 2024.

CHF 15k sont alloués pour gérer l'augmentation des coûts d'exploitation du système Abraxas SAT (607) avec la mise en place du projet SAT sur la Riviera. CHF 13k sont destinés à la maintenance d'Epsipol (607), le nouveau système de paiement en ligne des amendes, avec des détails disponibles dans la proposition 68/2002 et adaptés directement dans le budget 2025 pour répondre aux besoins du local de la police judiciaire partagé avec la police cantonale sur le site de la maison des congrès.

Enfin, un budget de CHF 20k est également prévu pour les coûts d'exploitation du nouveau module RH (601) et CHF 20k pour le passage en MCH2.

4.3.4 Autres

Par service		2025 budget	2024 budget	2023 budget	2023 compte	Ecart 25 vs 24	En %
600	Autorités	12'700.00	31'100.00	30'690.00	23'928.01	-18'400.00	-59%
601	Direction	229'500.00	216'450.00	221'910.00	220'150.65	13'050.00	6%
601.01	SG	33'900.00	32'990.00	32'460.00	28'286.02	910.00	3%
602	Chancellerie	32'530.00	37'350.00	34'180.00	28'536.21	-4'820.00	-13%
603	Police	788'220.00	724'960.00	802'940.00	755'326.33	63'260.00	9%
605	Ambulance	491'700.00	535'700.00	554'650.00	508'114.77	-44'000.00	-8%
606	UTLI	59'820.00	49'400.00	39'450.00	41'582.84	10'420.00	21%
607	A. d'ordre	531'050.00	485'600.00	507'390.00	498'042.23	45'450.00	9%
608	Polcom	53'000.00	59'300.00	48'540.00	44'725.07	-6'300.00	-11%
650	SDIS	298'460.00	271'520.00	267'270.00	246'113.37	26'940.00	10%
660	PCi	750'834.50	719'636.00	771'947.00	719'996.98	31'198.50	4%
Total général		3'281'714.50	3'164'006.00	3'311'427.00	3'114'802.48	117'708.50	4%

Les principales raisons de ces hausses se retrouvent résumées ci-dessous :

4.3.4.1 600 Autorités : CHF -18'400

Cela concerne principalement le compte Cotisations 600.3193, où un montant de CHF 6'000 avait été mal placé pendant des années, car il concernait en réalité le compte 603.3193. Au lieu de devoir effectuer une correction en fin d'année, nous avons décidé de l'intégrer directement dans le budget. Les autres montants proviennent d'ajustements suite à la différence observée entre les dépenses effectives et le budget en 2023. Ceci a été fait dans le but d'éviter au maximum les écarts trop importants.

4.3.4.2 603 Police : CHF 63'260

- Équipements spécialisés (3116) : +CHF 23'600 - Achat de divers équipements pour les locaux de Vevey, totalisant environ CHF 60k, mais compensé par des économies réalisées ailleurs. Ce montant comprend notamment l'achat de caméras et d'un interphone prévu pour le chantier de Vevey. Certains équipements prévus ne pourront pas être mis en place en 2024, faute de financement. C'est donc ce montant qui sera utilisé pour compléter les équipements en 2025.
- Matériel radio (3116.01) : +CHF 29'300 - Acquisition d'un système Prescom pour CHF 22k et de radios pour les aspirants pour CHF 8k. Ce budget permet de doubler l'infrastructure Prescom (radio) afin de garantir un fonctionnement continu et efficace.
- Entretien des bâtiments (3141) : +CHF 36'000 - Environ CHF 70k de frais de conciergerie pour les locaux de Vevey, dont CHF 45k attribués spécifiquement au Service de police, ces coûts étant partiellement compensés par des économies réalisées dans d'autres postes. Auparavant, ces frais de conciergerie étaient inclus dans le loyer, mais ce ne sera plus le cas à l'avenir. Ce montant est alloué pour couvrir ces frais qui devront vraisemblablement être externalisés.

4.3.4.3 605 Ambulance : CHF -44'000

Une diminution de CHF 45'000 a notamment été enregistrée sur le compte Frais de contentieux 605.3184, principalement due à la réduction du nombre de poursuites. Cette baisse est le résultat direct de la réforme du DISCUP et de l'externalisation des processus de facturation.

4.3.4.4 606 UTLI : CHF 10'420

Une augmentation de CHF 17'000 est observée sur Equipements spécialisés 606.3116, attribuée à des améliorations spécifiques dans les installations des locaux de Clarens. Cette hausse comprend CHF 10'000 alloués à l'amélioration de la climatisation et de l'aération des locaux techniques, ainsi que CHF 7'000 destinés à renforcer la sécurité et la supervision de l'équipement dans ces mêmes locaux.

4.3.4.5 607 Amendes d'ordre : CHF 45'450

- Frais de contentieux (3184) : Un montant de CHF 25'000 a été rajouté au budget, basé sur les dépenses effectives figurant dans les comptes 2023.
- Frais de ports (3181) : Une augmentation de CHF 10'000 est enregistrée, basée à nouveau sur l'expérience et les données des comptes effectifs de 2023.
- Entretien des bâtiments et monuments (3141) : Une augmentation de CHF 12'500 est prévue pour les frais de conciergerie, partagée par les services 603 et 609 pour les locaux de Vevey.

4.3.4.6 650 SDIS : CHF 26'940

- Entretien véhicules (3155) : Dans le budget de 2025, des augmentations spécifiques ont été planifiées par rapport à 2024. Un montant de CHF 2'000 a été alloué pour le marquage « Riviera 401 » afin de standardiser et rafraîchir l'identité visuelle du véhicule de notre chef d'intervention de Jongny. CHF 2'000 sont prévus pour les expertises de véhicules. En 2025, quatre véhicules appartenant à l'ASR doivent être expertisés, contre une moyenne habituelle de deux par an. Enfin, CHF 2'400 sont destinés aux contrôles des RAG (enregistreurs de fin de parcours) pour les véhicules de l'ASR, avec un coût de CHF 200 par véhicule.
- Entretien bâtiments (3141) : À Vevey, un montant de CHF 10'000 a été alloué au changement des luminaires de la caserne. L'éclairage actuel de la halle des véhicules est vieillissant, et la Responsable du secteur Gérance de la commune de Vevey a indiqué que ce type d'entretien relève des responsabilités courantes du locataire. Ensuite, un montant de CHF 6'400 a été prévu pour l'installation de signalisation optique aux portes de la caserne de Vevey. Un système similaire est déjà en place à Montreux, où un feu flash permet aux chauffeurs de savoir quand les portes sont en mouvement. Cette mesure est motivée par plusieurs incidents matériels impliquant nos véhicules.

4.3.4.7 660 PCi : CHF 31'199

- Entretien locaux (3153) : L'augmentation de CHF 15'800 couvre différents contrôles et entretiens, y compris des travaux d'entretien tous les 10 ans sur les citernes (Centre sportif et Vinet) et la révision de plusieurs pompes à eaux usées planifiée pour 2025 (Rambert, Doret, Panorama, Corsaz).
- Carburant, combustible (3124) : Cette augmentation de CHF 12'000 est due au remplissage de deux réservoirs pour les génératrices stationnaires à Château d'Oex et à Vinet.
- Charges cantonales (3511) : Le montant de CHF 11'725 est calculé à CHF 6.50 par habitant et ajusté annuellement selon l'évolution de la population.
- Entretien machines (3154) : Diminution des charges par rapport au budget de 2024 qui incluait la révision de trois pinces de désincarcération.

4.3.5 Revenus

Par service		2025 budget	2024 budget	2023 budget	2023 compte	Ecart 25 vs 24	En %
600	Autorités	-1'000.00	-1'000.00	-1'000.00	-600.67	0.00	0%
601	Direction	-75'000.00	-35'000.00	-30'000.00	-214'799.51	-40'000.00	53%
601.01	SG	0.00	0.00	0.00	-11'903.40	0.00	
602	Chancellerie	-440'000.00	-420'000.00	-406'000.00	-502'882.40	-20'000.00	5%
603	Police	-1'983'500.00	-1'988'500.00	-1'980'500.00	-2'017'185.31	5'000.00	0%
605	Ambulance	-5'054'000.00	-5'323'976.00	-4'920'200.00	-5'140'388.73	269'976.00	-5%
606	UTLI	-2'000.00	-7'000.00	-2'400.00	-8'802.55	5'000.00	-250%
607	A. d'ordre	-630'500.00	-623'500.00	-723'000.00	-623'814.82	-7'000.00	1%
608	Polcom	-896'500.00	-995'500.00	-963'000.00	-1'020'921.63	99'000.00	-11%
650	SDIS	-1'289'625.00	-1'220'285.00	-1'111'140.00	-1'345'909.71	-69'340.00	5%
660	PCi	-283'833.00	-326'603.00	-405'443.00	-214'950.45	42'770.00	-15%
Total		-10'655'958.00	-10'941'364.00	-10'542'683.00	-11'102'159.18	285'406.00	-3%

601 Direction :

Une augmentation prévue de CHF 20'000 a été intégrée dans le budget pour 2025, due à des placements de trésorerie. Depuis fin 2023, une gestion de la trésorerie active a été mise en place.

605 Ambulance :

Pour 2025, comme expliqué précédemment ce service présente une baisse de revenus de CHF 320'000, attribuable à une correction de l'erreur de calcul dans les subventions prospectives effectué en 2024 . En outre, une hausse de CHF 50'000 est prévue pour le remboursement de la perte de gain, en accord avec les tendances actuelles et les expériences passées.

608 Police du Commerce :

Une diminution de revenus de CHF 72'000 a été intégrée suite aux récentes discussions concernant la rétrocession aux communes des revenus provenant de la facturation du domaine public lors de grandes manifestations. De plus, une réduction de CHF 30'000 est prévue dans les émoluments pour la surveillance LADB, basée sur les chiffres effectifs des comptes de 2023.

650 SDIS :

Le budget de 2025 prévoit une augmentation de CHF 66'000 de la participation du Canton, en relation avec l'augmentation des soldes (compte 3013) et leur part AVS (compte 3030), prévue pour être entièrement compensée.

660 PCi :

Il est prévu une diminution de CHF 43'000 pour l'engagement PCi dans le budget de 2025, liée aux soldes (3013) et aux frais de formation milice (3091.01), reflétant des attentes de diminution des engagements.

5 Investissements

5.1 Amortissements

Pour rappel, notre fiduciaire BDO SA recommande de ne plus comptabiliser dans le budget de fonctionnement les investissements de plus de CHF 50'000.-. Conformément au Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), de tels investissements doivent être portés au bilan et amortis selon leur durée d'utilisation.

Les taux d'amortissement ont été définis selon l'usage courant des véhicules et les recommandations du Canton en lien avec les normes comptables MCH2 qui seront utilisés dès 2026; ils sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Type	Amortissement	Début d'amortissement
Véhicules d'urgence	3 ans	Dès la mise en service
Autres véhicules	5 ans	Dès la mise en service
Ambulances (véhicules avec caissons)	7 ans	Dès la mise en service
Ambulances (véhicules fourgons)	8 ans	Dès la mise en service
Projets informatiques	5 ans	Dés la mise en service
Mobilier / installations	5 ans	Dès le début d'utilisation
Plan d'affectation	10 ans	Dès l'aboutissement de l'étude

5.2 Plan d'investissements pour les années 2025 à 2027

Investissements	2025	2026	2027	Total général
Ambulance		220'000.00		220'000.00
Ambulance Corel 971		220'000.00		220'000.00
Chancellerie		30'000.00		30'000.00
Voiture chancellerie CUBLY 935		30'000.00		30'000.00
Direction	952'000.00	1'000'000.00		1'952'000.00
Mise à l'enquête de la maison de la sécurité		1'000'000.00		1'000'000.00
Plan d'affectation maison de la sécurité publique	952'000.00			952'000.00
Police	120'000.00	2'240'000.00	565'000.00	2'925'000.00
Fourgon de police - CUBLY 909	70'000.00			70'000.00
Moto de police - CUBLY 919			15'000.00	15'000.00
Moto de police - CUBLY 920			15'000.00	15'000.00
Moto de police - CUBLY 923			15'000.00	15'000.00
Moto de police CUBLY 917		15'000.00		15'000.00
Moto de police CUBLY 922		15'000.00		15'000.00
Véhicule de police - CUBLY 901			70'000.00	70'000.00
Véhicule de police - CUBLY 901 - électrique			70'000.00	70'000.00
Véhicule de police - CUBLY 903			70'000.00	70'000.00
Véhicule de police - CUBLY 904		70'000.00		70'000.00
Véhicule de police - CUBLY 905		70'000.00		70'000.00
Véhicule de police - CUBLY 906		70'000.00		70'000.00
Véhicule de police - CUBLY 908			70'000.00	70'000.00
Véhicule de police - CUBLY 908 - électrique			70'000.00	70'000.00
Véhicule de police - CUBLY 913			70'000.00	70'000.00
Véhicule de police - CUBLY 915			70'000.00	70'000.00
Véhicule police proximi CUBLY 916	50'000.00			50'000.00
Véhicule radar			30'000.00	30'000.00
Projet de surveillance automatique du trafic		2'000'000.00		2'000'000.00
Protection Civile	50'000.00	70'000.00	50'000.00	170'000.00
Fourgon VW T5 Pci VICO 81		70'000.00		70'000.00
Fourgon VW T5 Pci VICO 82			50'000.00	50'000.00
Pinz PCI VICO 93	50'000.00			50'000.00
SDIS	280'000.00	70'000.00		350'000.00
Mercedes Vito SDIS RIVIERA 983	70'000.00			70'000.00
Mercedes Vito RIVIERA 981	70'000.00			70'000.00
Mercedes Vito SDIS Riviera 984		70'000.00		70'000.00
SKODA Octavia SDIS RIVIERA 201	70'000.00			70'000.00
Voiture SDIS RIVIERA 900	70'000.00			70'000.00
Services généraux	194'000.00	25'000.00		219'000.00
Registre des entreprises	194'000.00			194'000.00
Véhicule OCM Cubly 955		25'000.00		25'000.00
Signalisation		45'000.00		45'000.00
Fourgon signalisation CUBLY 951		45'000.00		45'000.00
Stationnement			25'000.00	25'000.00
Véhicule stationnement - CUBLY 933			25'000.00	25'000.00
Tous	680'000.00	500'000.00		1'180'000.00
GED ASR		500'000.00		500'000.00
mise en place du réseau mobile Swisscom EMM	180'000.00			180'000.00
Nouvelle infrastructure informatique ASR	500'000.00			500'000.00
Total général	2'276'000.00	4'200'000.00	640'000.00	7'116'000.00

Projet « Plan d'affectation de la Maison de la sécurité publique »

Dans le prolongement de l'étude de faisabilité liée à l'implantation de la Maison de la sécurité publique au lieu-dit « En Saussaz », propriété de la Commune de Montreux, le Conseil intercommunal a validé lors de sa séance du 21 septembre 2023, un crédit d'investissement de CHF 952'000.- pour la réalisation du plan d'affectation et du concours d'architecture.

Après la votation populaire relative à l'initiative « Sauver les Grands-Prés », à Montreux, et en raison de la sensibilité politique liée l'aménagement du territoire, il a été décidé d'explorer toute alternative afin d'engager de manière intelligente les dépenses publiques à venir. Au terme de la première séance de la Commission consultative qui a été mise sur pied le 5 mars 2024 pour accompagner ce projet stratégique, le Comité de direction a décidé de confier un mandat au Bureau Repetti pour l'évaluation préliminaire de la faisabilité sur les parcelles n° 7537 & 7538 au lieu-dit « Aux Foges », propriété de la Commune de Montreux.

Dans l'attente de ces résultats et d'une décision éclairée, le crédit d'investissement susmentionné est reporté au budget 2025.

Projet « Mise en place du réseau mobile Swisscom EMM »

Il s'agit la mise en place du réseau mobile Swisscom EMM et l'acquisition de smartphones individuels pour le personnel policier et ambulancier. En effet, comme le projet Odyssée a été interrompu et que le délai pour une nouvelle application est inconnu à ce jour, nous allons avancer avec ce projet, lequel permettra de mettre en service également Threema Works et la saisie des amendes sur smartphones pour l'ensemble du personnel policier.

Projet « Nouvelle infrastructure informatique ASR »

Il s'agit de la mise en place d'une nouvelle infrastructure informatique pour l'ensemble de l'ASR. Ce projet fait notamment suite à la résiliation opérée par la Commune de Montreux de la convention informatique qui nous lie jusqu'en 2025.

Projet « Projet SAT »

Le « projet SAT » est relatif à une étude approfondie visant à imaginer un concept régional et contemporain de surveillance automatique du trafic (SAT). Il s'agit de mettre en place un dispositif cohérent de « radars » fixes et mobiles, sur la base de considérations sécuritaires. Ces appareils peuvent relever tant la vitesse excessive des véhicules que les infractions à la signalisation lumineuse (feu rouge). Actuellement, seuls deux (fixes) sont actifs sur l'ensemble du territoire de la Riviera. Certains de ces appareils ont été installés il y a plus de vingt ans ; à l'époque, aucune réflexion globale visant à répondre à une logique régionale n'avait été faite. Le projet vise ainsi non seulement un but préventif (voire parfois répressif), mais également à améliorer la gestion de la mobilité sur l'ensemble de la Riviera, notamment par l'utilisation de moyens techniques de monitoring du trafic.

Projet « Registre des entreprises »

Il s'agit de la suite du projet relatif au renouvellement du Registre des entreprises ; ce projet vise notamment à pouvoir gérer l'ensemble des données relatives aux entreprises de la Riviera au moyen d'un nouveau système. Cette gestion intervient dans le cadre du traitement des tâches communales et en complémentarité avec le Registre cantonal des entreprises.

6 Projets de budget 2025

6.1 Répartition communale avec nouvelle clé

Il est important de rappeler que le tableau ci-dessous intègre la nouvelle clé de répartition des charges pour les services 600 à 608, nommée « Rééquilibrage des paliers suite à l'évolution démographique ». Cette mise à jour s'aligne sur les changements démographiques observés sur la Riviera depuis la création de l'ASR. En effet, cette approche recalibre les paliers en prenant en compte l'évolution démographique moyenne depuis le recensement du 31 décembre 2006.

Suite à l'adoption de cette nouvelle clé, Blonay-Saint-Légier et La Tour-de-Peilz se voient attribuer le coefficient 5. Une version antérieure de la clé de répartition a été intégrée dans l'annexe pour référence.

Contrairement aux années précédentes les montants affichés sont sans les services de signalisation et de stationnement qui bénéficient de contrats de prestations particuliers.

Commune	Population au 31.12.2023	Montants	CHF/hab	CHF/hab
			budget	budget
			2025	2024
Blonay – Saint-Légier	12'340	4'077'513.55	330.43	364.03
Chardonne	3'243	715'876.66	220.75	210.36
Corseaux	2'339	516'323.01	220.75	210.36
Corsier	3'429	756'935.27	220.75	210.36
Jongny	1'918	423'389.28	220.75	210.36
Montreux	26'837	10'339'579.44	385.27	364.03
La Tour-de-Peilz	12'605	4'165'077.65	330.43	364.03
Vevey	20'155	7'765'183.28	385.27	364.03
Veytaux	997	165'404.79	165.90	159.14
Pays-d'Enhaut				
Château-d'Oex	3'246	75'892.25	23.38	23.64
Rossinière	529	12'368.15	23.38	23.64
Rougemont	796	18'610.67	23.38	23.64

6.2 Répartition communale avec ancienne clé

Comme la nouvelle clé n'a pas encore été adoptée, il nous a paru nécessaire d'intégrer les montants de la répartition de manière historique. Ainsi, le budget 2025 laisse apparaître les résultats suivants :

Commune	Population au 31.12.2023	Montants	CHF/hab	CHF/hab
			budget	budget
			2025	2024
Blonay – Saint-Légier	12'340	4'537'098.68	367.67	364.03
Chardonne	3'243	687'339.60	211.95	210.36
Corseaux	2'339	495'740.78	211.95	210.36
Corsier	3'429	726'761.49	211.95	210.36
Jongny	1'918	406'511.67	211.95	210.36
Montreux	26'837	9'867'270.44	367.67	364.03
La Tour-de-Peilz	12'605	4'634'532.32	367.67	364.03
Vevey	20'155	7'410'471.95	367.67	364.03

Veytaux	997	159'555.99	160.04	159.14
Pays-d'Enhaut				
Château-d'Oex	3'246	75'892.25	23.38	23.64
Rossinière	529	12'368.15	23.38	23.64
Rougemont	796	18'610.67	23.38	23.64

6.3 Résultats

Les résultats pour le budget 2025 sont présentés ci-dessous pour les comptes 600 à 608, 600 à 610.03, et 600 à 66.

	Budget 2025 comptes 600 à 608	Budget 2025 comptes 600 à 610.03	Budget 2025 comptes 600 à 66
Charges brutes	33'765'249.00	42'472'148.00	48'867'011.00
Revenus	9'554'500.00	22'910'580.00	24'484'038.00
Charges à répartir	24'210'749.00	19'561'568.00	24'382'973.00

A des fins comparatives, les résultats pour le budget 2024 sont présentés ci-dessous :

	Budget 2024 comptes 600 à 608	Budget 2024 comptes 600 à 610.03	Budget 2024 comptes 600 à 66
Charges brutes	32'760'016.00	41'198'391.00	47'511'639.00
Revenus	9'394'476.00	21'082'742.00	22'629'630.00
Charges à répartir	23'365'540.00	20'115'649.00	24'882'009.00

7 Conclusion

Malgré une augmentation importante des charges incompressibles, notamment :

- L'évolution de l'échelle GESPER et de l'IPC à 1%, totalisant CHF 650k ;
- Des investissements importants dans le domaine informatique, avec CHF 400k de matériel et CHF 100k d'amortissements.

Les charges de l'ASR n'ont augmenté que de 3%, soit une augmentation de CHF 900'254. Ce résultat a pu être atteint grâce à une gestion rigoureuse des prévisions budgétaires et à des économies ciblées, notamment sur les charges de personnel du Service de police.

En ce qui concerne le budget total, l'ASR a même baissé de 2% par rapport à 2024, affichant une réduction de CHF 499'036, suite aux prévisions d'augmentation des revenus liés au contrôle du stationnement le dimanche et jours fériés.

Le Comité de direction exprime sa satisfaction avec le budget déposé. Il tient à remercier chaleureusement l'ensemble du personnel de l'ASR, y compris la Direction, pour leur contribution.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 06bis/2024 du Comité de direction du 22 août 2024 sur le projet de Budget 2025 de l'Association de communes Sécurité Riviera,

Vu les amendements consécutifs aux remarques de la Commission de gestion chargée de l'étudier ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2025 qui présente les résultats suivants :

Total des charges brutes pour les comptes 600 à 608, 650 et 66	CHF 39'688'112.00
Total des revenus pour les comptes 600 à 608, 650 et 66	-CHF 10'655'958.00
Soit une charge nette de	CHF 29'032'154.00
Total des revenus nets des comptes 609 et 610	-CHF 4'649'181.00
Soit une charge nette à répartir pour les comptes 600 à 66	CHF 24'382'973.00

- d'approuver le plan d'investissements pour l'année 2025, qui présente un montant d'investissements de CHF 2'276'000.00.

Ainsi adopté le 22 août 2024

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président		Le Secrétaire	
Bernard Degex		Frédéric Pilloud	

Annexes : figurent sous la table des matières et au point 9 du préavis